
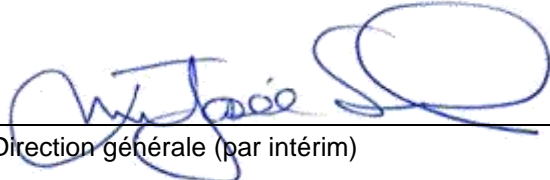


N° cartable

Initiales : _____

Date : _____

INTERVENTIONS AUPRÈS DES PROCHES OU D'UNE PERSONNE APTE À CONSENTIRApprouvé par : 
Direction médicale – don d'organesDate : 2021-01-11Approuvé par : 
Direction médicale – transplantation d'organesDate : 2021-01-27Approuvé par : 
Direction générale (par intérim)Date : 2021-01-27

Adopté par le conseil d'administration

Date : 2020-12-15

Table des matières

1	But	3
2	Portée et responsabilité	3
3	Renvoi	3
4	Formulaires / Documents requis	3
5	Matériel requis	3
6	Procédé	4
7	Références	6
8	Liste des modifications	6
9	Rédaction / Révision	7
10	Annexe	7

1 BUT

Transmettre à la personne apte à consentir au don d'organes ou aux proches du donneur potentiel les informations relatives au processus de don d'organes.

2 PORTÉE ET RESPONSABILITÉ

Toutes les interventions auprès d'une personne apte à consentir au don d'organes ou des proches d'un donneur potentiel d'organes

Direction des services cliniques et des soins infirmiers

3 RENVOI

ATT-PON-001

Attribution des organes

EVA-PON-001

Qualification d'un donneur et évaluation des organes

INF-GUI-001

Guide iTranplant – Dossier donneur et offre

4 FORMULAIRES / DOCUMENTS REQUIS

COO-FCT-003

Aide-mémoire famille

5 MATÉRIEL REQUIS

Système d'information en don d'organes (SIDO)

- Progiciel iTransplant (iTx)

6 PROCÉDÉ

6.1 Définitions

- 6.1.1 Proche du donneur : membre de la famille ou toute personne qui démontre un intérêt particulier pour le donneur potentiel.
- 6.1.2 Intervention précoce : démarche entreprise par le coordonnateur-conseiller clinique, alors que le donneur potentiel ne répond pas à tous les critères légaux préalables au don d'organes.

6.2 Généralités

- 6.2.1 Démontrer des aptitudes de relation d'aide et d'intervention en situation de crise (écoute active, empathie, respect et soutien).
- 6.2.2 Intervenir auprès de la personne apte à consentir ou des proches du donneur potentiel à partir du moment où la date et l'heure officielles d'acceptation d'un donneur potentiel sont déterminées tel que décrit à la procédure EVA-PON-001 *Qualification d'un donneur et évaluation des organes*.
 - 6.2.2.1 Une intervention précoce peut être effectuée à la demande de la personne apte à consentir ou des proches du donneur et du médecin traitant si les deux y consentent.
- 6.2.3 Expliquer le rôle du coordonnateur-conseiller clinique durant le processus de don et les suivis.
- 6.2.4 S'assurer d'avoir les coordonnées des proches du donneur en tout temps.

6.3 Généralités relatives aux informations à transmettre

- 6.3.1 Informer la personne apte à consentir ou les proches du donneur potentiel que :
 - 6.3.1.1 Leurs volontés face au don seront respectées dans la mesure du possible.
 - 6.3.1.1.1 Advenant une demande pour un don dirigé, se référer à la procédure ATT-PON-100 *Attribution des organes*.
 - 6.3.1.2 L'anonymat entre le donneur potentiel et le receveur sera respecté par Transplant Québec en tout temps.
- 6.3.2 Remettre à la personne apte à consentir ou aux proches du donneur potentiel les coordonnées de Transplant Québec afin qu'ils puissent rejoindre le coordonnateur-conseiller clinique en tout temps, si nécessaire.
- 6.3.3 Se référer au fonctionnement COO-FCT-003 *Aide-mémoire famille* afin de transmettre les particularités concernant le processus de don et les suivis possibles.

6.4 Généralités relatives au questionnaire médico-social (QMS)

- 6.4.1 Expliquer le déroulement de l'entrevue, le type de questions qui seront posées, le temps requis pour cette rencontre ainsi que le processus général de l'évaluation d'un donneur potentiel.

-
- 6.4.2 S'assurer de poser les questions dans leur intégralité, de façon uniforme et claire.
 - 6.4.2.1 Uniformité : les questions sont générales mais directes et se rapportent à l'état de santé du donneur.
 - 6.4.2.2 Clarté : les questions doivent être articulées pour obtenir des réponses claires. Par conséquent, un vocabulaire simple doit être employé. De plus, le coordonnateur-conseiller clinique doit être à l'aise avec la formulation des questions et leur ordre dans le questionnaire.
 - 6.4.3 S'assurer d'apporter les clarifications nécessaires, au besoin.
 - 6.4.4 Utiliser la version appropriée, soit française ou anglaise, selon la langue utilisée pour l'entrevue.

6.5 Documentation

- 6.5.1 Saisir les informations requises concernant les interventions auprès de la personne apte à consentir ou des proches du donneur potentiel au dossier du donneur dans iTransplant tel que décrit au guide INF-GUI-001 *Guide iTransplant – Dossier donneur et offre*.
 - 6.5.1.1 Au besoin, documenter à la section « Notes » de iTransplant, toute information supplémentaire pertinente.

7 RÉFÉRENCES

Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z900.1-17 *Cellules, tissus et organes destinés à la transplantation : exigences générales*, Novembre 2017 (révisée mars 2018).

Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z900.2.3-17 *Organes pleins destinés à la transplantation*, Novembre 2017 (révisée mars 2018).

8 LISTE DES MODIFICATIONS

Date	Révision ou Version	Section	Description du changement Justification	Provenance de l'information
2021-01-04	6	Partout dans le texte	Modifié « donneur lui-même » pour « personne apte à consentir » afin d'être plus précis pour l'identification de ce type de donneur	S/O
		Partout dans le texte	Ajout de « potentiel » à « donneur » afin de refléter le fait que le donneur est un donneur potentiel au cours du processus décrit dans la présente PON et harmonisation aux autres PON de l'organisation	S/O
		Partout dans le texte	Ajout de « donneur potentiel » comme complément à la notion « des proches » pour compléter l'énoncé et rendre l'énoncé plus précis en terme de personne à qui on s'adresse. On parle de donneur potentiel et non pas d'une personne apte à consentir	S/O
		1	Reformulé pour plus de clarté	COO-PON-006, 1
		3	Ajout du guide INF-GUI-001 puisque ce guide est utilisé pour guider la documentation des interventions décrites dans ladite PON	S/O
		5	Ajout de « Système d'information en don d'organes (SIDO) » afin d'inclure le concept d'interrelation entre les différents systèmes	S/O
		5	Ajout de « Progiciel iTransplant (iTx) » car utilisé dans la présente PON depuis l'implantation de iTransplant	S/O
		6.3.2	Ajout de « si nécessaire » dans le contexte où la notion qui se limite pas à une période donnée	COO-PON-006, 6.3.3
		6.5.1	Reformulé afin de se conformer et harmoniser avec iTransplant	COO-PON-006, 6.5.1
			Retrait des formulaires COO-FOR-003, EVA-FOR-002.F, EVA-FOR-002.A et EVA-FOR-006 car désuet	COO-PON-006, 4
			Retrait de « Informer que » car non nécessaire maintenant que les points sont restructuré au point 6.3.1.1	COO-PON-006, 6.3.2

9 RÉDACTION / RÉVISION

Révision par :

Dr Prosanto Chaudhury

Directeur médical – transplantation d'organes de Transplant Québec

Dr Matthew Weiss

Directeur médical – don d'organes de Transplant Québec

Marie-Josée Simard

Directrice des services cliniques et des soins infirmiers

Mariane Larivière

Chef du service de la conformité et de la qualité

Sylvain Lavigne

Chef des services cliniques

Caroline Bédard

Conseillère cadre aux services cliniques

Marie-Ève Lalonde

Conseillère cadre à la qualité et au soutien à l'agrément

Anne-Julie Dumont

Coordonnatrice-conseillère clinique (chef d'équipe)

10 ANNEXE

S/O